

Parlant des réformes de l'action sociale, « Monsieur Xavier Bertrand, Ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité, a notamment indiqué, le 28 mai 2008 : « L'objectif est de mettre en place une procédure reposant sur des appels à projets. Il s'agit de faire émerger une offre de qualité au meilleur coût possible ». L'Uniopss n'est pas favorable à une disposition qui viserait à déterminer par avance les types de réponse à mettre en œuvre, les coûts standard à respecter via le cahier des charges des appels à projets... Dans un monde complexe, croire qu'une seule partie peut avoir une connaissance fine des besoins de la population et des réponses à mettre en œuvre est illusoire. »

« Les associations ne souhaitent pas se laisser enfermer dans un rôle de simple opérateur économique, mouvement accentué par la généralisation des mises en concurrence et l'applications de critères de performance. Bénéficiant d'une image positive, il est essentiel que les associations continuent à s'organiser et à s'unir volontairement pour faire valoir leur capacité d'expertise au plus proche des besoins du public accompagné et pour mutualiser leurs expériences. »

« Le risque ...est en conséquence la perte d'autonomie de l'association, considérée comme un prestataire comme les autres en méconnaissance de sa dimension politique et du respect de son projet.»

*« Rentrée sociale 2008/2009 des associations sanitaires, sociales et médico-sociales »
UNTOPSS-URIOPSS.
Union sociale n°220. Septembre 2008*

« Il est évident que l'on ne peut comparer les obligations financières contemporaines avec celles du passé. Il y a aujourd'hui plus de gens à l'aise, voire riches, qu'il n'y en avait autrefois. Dans le passé, la plupart des gens se satisfaisaient de couvrir leurs besoins essentiels. Le monde moderne a apporté l'idée d'aisance, de luxe : vêtements à la mode, maisons confortables, voyages, qui n'étaient réservés alors qu'à une élite financière. Il faut donc veiller à ce que dans la mitsva de tzedaka (bienfaisance) et de 'hessed (générosité) nous appliquions les mêmes normes de « luxe » que dans notre façon de dépenser notre argent. Certaines personnes pensent approprié de dépenser pour elles-mêmes en fonction de leur rang social, mais n'hésitent pas à « couper » dans le budget de l'aide à autrui. C'est d'elles que le verset parle (Proverbes 13/7) : “ Tel prétend être riche mais n'a rien, alors que son voisin vit comme un pauvre, mais a de grandes richesses ”. Il y a ceux qui ont l'apparence de la richesse, mais la pauvreté du cœur, alors que d'autres sont riches de leur générosité ».

(Adapté de la conclusion du Chafetz Chaim dans son livre « Ahavas Chessed »)

SOMMAIRE

✚ Les points marquants	3
✚ Rapport du Directeur Général	5
✚ Extrait du discours du Président de la Fondation	11
✚ Ceux que nous remercions	13
✚ Rapport de la Direction des Services Sociaux	15
✚ Rapport de la Direction des Etablissements	24
✚ Comptes annuels de la Fondation CASIP-COJASOR et du Bureau du Chabbath	27

POINTS MARQUANTS DE L'ACTIVITE DE LA FONDATION CASIP-COJASOR EN 2008

- ✚ **Le service social de la Fondation** a été saisi par **6 829 foyers (soit environ 15 500 personnes)**.
4 464 ont été suivis (plus de 4 contacts dans l'année).
- ✚ **2 691 foyers (65% des personnes suivies)** ont reçu une aide financière pour un montant total de **2 263 396 €**
- ✚ Le total des aides sociales attribuées par l'ensemble des services de la Fondation s'est élevé à **2 790 015 €**
- ✚ Le Bureau du Chabbath a accueilli en 2008, **850** nouveaux demandeurs d'emploi, en a suivi **1 473. 3 455** propositions d'emploi leur ont été faites. **285** candidats ont trouvé un emploi et **112** une formation. **197** nouveaux employeurs se sont fait connaître. Le Bureau du Chabbath a été agréé par le Fongecif pour réaliser **des bilans de compétences**.
- ✚ **Janvier 2008** : création, dans le cadre du programme Same'h du FSJU, **d'un service social scolaire** au sein de la Fondation Casip-Cojasor. Deux assistantes sociales ont été affectées à ce service qui a commencé dans les écoles Sinai et Chné Or.
- ✚ Ouverture d'un **cours de soutien scolaire**, le dimanche matin, pour une vingtaine d'enfants avec le concours de **l'Ecole Progress**.
- ✚ Lancement du **programme informatique Guimel** de traitement des dossiers sociaux au sein du service social de la Fondation Casip-Cojasor.
- ✚ **29 mai 2008** : inauguration des **nouveaux bâtiments (62 logements) destinés aux malades d'Alzheimer** à la résidence Ignace Fink - La Colline à Nice.
- ✚ **Juin 2008** : **première campagne de collecte de l'ISF**, en conséquence de la Loi TEPA. Le montant des dons s'élève à plus d'un million d'€, doublant la collecte habituelle.
- ✚ **S.A.V.S : extension de l'agrément du Département de Paris**, portant le nombre de handicapés suivis à 50 (au lieu de 21).
- ✚ **4 juin 2008** : à l'occasion de la fin du **programme « Retrouvailles »**, rencontre à la Fondation Casip-Cojasor entre les dirigeants de celle-ci et ceux de la **Fondation pour la Mémoire de la Shoah**. Projection d'un film réalisé avec les usagers du Service des survivants ayant effectués les voyages de « retrouvailles ».
- ✚ **19 juin 2008** : Pose d'une plaque au Bureau du Chabbath **en souvenir du Dr Elie BLOCH**, ancien président.
- ✚ Fermeture après trois années d'activité du **bureau parisien de la Claims Conference**, abrités dans les locaux de la Fondation Casip-Cojasor, et reprise de l'activité par cette dernière.

- ✚ **Ouverture en Septembre 2008 d'une consultation de médiation familiale.**
- ✚ **Octobre 2008** : mise en place d'un **programme de micro crédit** avec le Crédit municipal de Paris, soutenu par le Département.
- ✚ **8 octobre 2008** : pose d'une plaque **en mémoire de Maître André ULLMO**, ancien président du CASIP, à la Résidence Amaraggi.
- ✚ **Novembre 2008** : mise en place d'une **plateforme d'écoute téléphonique (numéro vert) destinée aux personnes âgées et à leur famille**, pour les orienter, les conseiller et les soutenir.
- ✚ **Décembre 2008** : la fête de **Hanoucca** des Services « personnes âgées et retraitées », SEPIA et Survivants de la Shoah, réunit 550 personnes à la Salle Olympe de Gougues (Mairie du 11e).
- ✚ **1^{er} décembre 2008** : **vernissage**, au cours de la Mostra Judaïca, organisée par le FSJU, au Café des Psaumes, **d'une exposition d'œuvres d'art** réalisées par un groupe d'artistes usagers de la Fondation Casip-Cojasor.
- ✚ Mise en place d'une assurance de groupe « habitation » au profit des usagers du service social.
- ✚ Le service SEPIA a reçu **11 083** appels téléphoniques et a livré **10 184** repas à domicile ou en institutions.
- ✚ **Les établissements de la Fondation CASIP-COJASOR** ont rempli leur mission. Les taux d'occupation ont été les suivants :
 - Hôtel social (73 lits) : 98,60 %
 - Etablissements pour personnes âgées :
 - Résidence « Moïse Léon » (48 lits), Paris : 99,69 %
 - Résidence « Villa Jacob » (38 lits), Nice : 99,03 %
 - Résidence « Les Jardins de Marlioz » (80 lits), Aix-les-Bains : 98,55 %
 - Résidence « Ignace Fink - La Colline » (176 lits), Nice : 78,78 %
 - Résidence « Amaraggi » (80 lits), Paris : 95,85 %
 - Résidence « Claude Kelman » (75 lits) : 97,15 %
 - Foyer « Michel Cahen » pour handicapés (41 studios) : 91,26 %
 - Service d'accompagnement à la vie sociale (21 places) : 100,00 %
 - Halte-garderie « Suzanne & David Lévy » (43 places) : 88,52 %

N.B. : Dans les établissements, le taux tient compte des absences des résidents pour hospitalisation par exemple, du délai nécessaire à rénover une chambre entre deux résidents ou des travaux en cours de réalisation (Nice).

RAPPORT MORAL 2008

2008. Le monde est sous le choc de la plus grave crise économique depuis 1929. Les bourses s'effondrent. Les Cassandre annoncent la chute du capitalisme, voire du monde occidental. Certains par acquit de conscience ou par souci véritable tournent les yeux vers les plus démunis. La crise a-t-elle augmenté le nombre de ces derniers ? Sont-ils plus pauvres ? Ceux qui les aidaient généreusement ont-ils encore les moyens de le faire ?

Si les plus aisés ont vu rapidement les effets de la chute des bourses mondiales, les répercussions sur les populations démunies ne se sont pas encore fait sentir en 2008. Certes, le chômage croît régulièrement et massivement, les entreprises licencient provoquant de nombreux mouvements sociaux, mais la législation sociale, les indemnités diverses permettent, dans un premier temps, d'atténuer les effets de la récession. La vérité est **que la crise, pour les plus pauvres, est vieille de 30 ans** ; elle a commencé à la fin des Trente glorieuses, avec la montée du chômage, et a laissé sur le côté de la route toute une génération. Qu'en sera-t-il en 2009, ou plus encore en 2010, il est difficile de le prévoir.

Mais ce qui est déjà tangible, c'est la baisse des ressources d'un certain nombre de donateurs, la réduction des budgets accordés par les financeurs publics ou privés, la diminution des moyens des organismes de terrain. Une situation qui, à terme, ne manquera pas de produire ses effets sur les populations nécessiteuses.

Lorsqu'il n'y a plus d'argent, on cherche des idées. Ceux qui lisent nos rapports ont pu noter depuis quelques années **notre inquiétude, partagée par une majorité d'associations, devant les projets gouvernementaux divers visant à réformer l'action sociale**. Nous citons l'année dernière le sentiment de divers dirigeants qui comparaient la situation sociale à « un animal pris au piège et qui se débat, en vain, pour trouver la sortie ». La présidente de la FNARS parlait d'un « millefeuille » (expression utilisée pour désigner « une accumulation de dispositifs sans cohérence d'ensemble »).

Les réformes sociales n'en finissent pas ...

Les dispositifs nouveaux continuent à se multiplier. L'UNIOPSS¹ parle de « véritable bouleversement », de « pluie de réformes », constate que « le tableau est encore flou, ses couleurs pas encore identifiées, voire même identifiables ». Quels sont les réels objectifs de ces nouvelles réglementations : réduire les budgets, modifier le rapport entre responsabilité individuelle et responsabilité collective, améliorer la solidarité nationale ou transformer les associations en prestataires de service, les pousser dans la voie d'une logique marchande ? Les craintes sont fortes : « *L'ensemble du secteur associatif court le danger de disparaître du paysage. ... Les pouvoirs publics n'en ont pas encore pris conscience. Or, s'il faut un an pour tuer une association, il en faut dix pour reconstituer un réseau ...* ».²

Pour expliquer les enjeux des réformes en cours, il faudrait plusieurs pages et, même les professionnels n'étant pas très sûrs de les comprendre, il n'est pas évident d'en expliquer le sens à d'honnêtes adhérents associatifs.

¹ Uniopss-Uriopss. Rentrée sociale 2008/2009. Enjeux politiques. Introduction par Hubert Allier, directeur général

² Brigitte Clavagnier, avocate, directrice de la rédaction de Juris associations, dans les *Actualités sociales hebdomadaires* n° 2606

Pour résumer grossièrement (et nous nous en excusons), les pouvoirs publics, renonçant au principe traditionnel des conventions, préconisent le passage « *de la culture de subventions à celle de la commande publique* »³, veulent mettre en place un système plus dirigiste : remplacer l'initiative associative par des « appels d'offres » dont le cahier de charges est rédigé par l'administration ; mettre en concurrence les associations entre elles pour trouver la moins-disant, en permettant éventuellement à des opérateurs marchands de se mettre sur les rangs (certains marchés du RMI ont été gagnés par des entreprises de travail intérimaire) ; supprimer certains mécanismes de concertation (CROSMS, débat budgétaire contradictoire, etc.), rendre obligatoire des contrats pluriannuels d'objectifs (sachant qu'en 5 ans les conditions économiques et sociales peuvent être totalement modifiées) ; mener une politique de « convergence budgétaire » visant à fixer un tarif « plafond » par catégorie d'établissements, sans tenir compte des spécificités de chacun. L'attribution d'une dotation globale, selon des critères fixés au plan national, ne ferait plus l'objet d'une concertation entre l'opérateur et l'Administration.

Les réactions des fédérations d'associations sont vives. L'Uniopss par exemple constate qu'« *un glissement s'opère vers un statut de simple prestataire au service de la puissance publique, seule détentrice de l'intérêt général en matière sociale.* » « *Il est essentiel, écrit-elle, que les associations continuent à s'organiser ... pour faire valoir leur capacité d'expertise au plus proche des besoins du public accompagné ... Le risque de la commande publique est la perte d'autonomie de l'association, considérée comme un prestataire comme les autres, en méconnaissance de sa dimension politique et du respect de son projet* ». L'UNIFED s'élevait dans un communiqué de presse contre les tarifs plafonds : « *La politique en cours vise ... à opérer l'alignement des établissements sur (une) moyenne, sans aucune référence à la réalité des handicaps et des besoins des personnes accueillies, pour imposer systématiquement une logique aberrante, purement budgétaire, du moins-disant.* »

Cette politique conduit à écarter des services sociaux les cas les plus lourds, pour lesquels les financements sont insuffisants, ou à réduire drastiquement la qualité de leurs services pour « entrer dans les prix » imposés par les budgets. A terme, faute de moyens, les petites associations seront contraintes à déposer leurs bilans. Mais n'est-ce pas ce qui est peut-être souhaité par les pouvoirs publics qui préfèrent s'appuyer sur des associations importantes, apportant leurs propres moyens, voire sur le secteur privé à but lucratif ? « *L'avenir doré des maisons de retraite* », titrait un journal économique⁴. « *Jusqu'à présent les pouvoirs publics accordaient au compte-goutte les autorisations nécessaires pour augmenter les capacités d'accueil. Cette année un effort supplémentaire va cependant être fourni ... La manne profitera essentiellement aux grands groupes privés ...* »

Et les associations juives dans tout cela ? Il est bien clair qu'elles ne sont pas au centre des préoccupations gouvernementales. Il est fort peu probable que l'administration lance un appel d'offres pour la construction d'une maison de personnes âgées ou de handicapés, pour un service de tutelles destinés principalement à la communauté juive (comme nos statuts, agréés par le Conseil d'Etat, nous en font obligation). Et pourtant dans certains quartiers de Paris, la population juive forme une minorité importante.

Ce souci, nos services sociaux, nos établissements l'ont déjà aujourd'hui. Nous avons perdu le « marché » du RMI, alors que pendant 15 ans, à une époque où il n'y avait pas de tels « marchés », nous avons loyalement et de façon compétente collaboré avec les pouvoirs publics. Un peu plus loin, dans son rapport, Mme Claudine Salamon, directrice *des services sociaux de la Fondation*, exprime sa crainte de voir la politique d'action sociale évoluer vers « le développement d'une

³ Jean-Louis Langlais, inspecteur général de l'administration honoraire : Pour un partenariat renouvelé entre l'Etat et les associations (juin 2008)

⁴ Money Week. 21.5.2009. Christine Colmont ; p. 13

tendance à la spécialisation à outrance des prestations et des services. Cette fragmentation du travail social, qui semble faire fi de la liberté des usagers de choisir le service qui leur convient, s'oppose fondamentalement à l'éthique de notre service social. »

Le service des tutelles, certes ouvert à toute population, mais spécialisé dans l'accueil de personnes particulièrement perturbées par un passé juif lourd de persécutions et de déplacements, n'a pas été retenu pour un « appel d'offres » d'accompagnement social (MASP). L'Administration attendait des soumissionnaires qu'ils aient l'ambition de prendre des centaines de dossiers en charge (dans un but de concentration des charges et des moyens dans trois grandes structures parisiennes).

Les « appels d'offres » vont s'étendre à tous les domaines et il n'y aura plus place pour notre Fondation, si elle veut garder son identité statutaire.

... mais un cadeau du gouvernement : la loi TEPA

La contrepartie de ce désengagement du public envers les associations, c'est l'appel à renforcer les solidarités individuelles (et pourquoi pas communautaires ?). Depuis des années, les réductions fiscales sur l'impôt sur le revenu ont été considérablement augmentées. Aujourd'hui, les réductions d'impôt peuvent atteindre 75 % du don. En 2007, la loi TEPA a permis aux contribuables de s'acquitter de leur ISF en le versant à des Fondations – 75 % du don étant déductible jusqu'à concurrence de 66 666 €. Le nombre de contribuables à l'ISF est inférieur à celui des redevables de l'impôt sur le revenu. Mais les sommes sont plus importantes.

C'est ainsi qu'en 2008 la Fondation Casip-Cojasor a lancé **sa première campagne de collecte de l'ISF**. Les résultats en ont été très positifs : plus d'un million d'€ de dons, doublant ainsi le montant des dons des années précédentes. Ces sommes sont consacrées entièrement à ce qui est notre cœur de métier : l'aide aux plus pauvres. Dans la tradition de notre communauté, nous avons attribué environ 2,5 millions d'€ d'aides directes aux familles, aux personnes âgées, aux handicapés : nourrir, vêtir, loger, contribuer aux événements familiaux (bar-mitsva, mariage, enterrement, fêtes juives ...). Jusqu'à présent, les grands projets, EHPAD, Foyers pour handicapés, quand ils étaient acceptés par les pouvoirs publics, bénéficiaient de subventions, de prêts à taux avantageux et surtout de « prix de journées » couvrant le fonctionnement. Qu'en sera-t-il à l'avenir ? Ce type d'opérations ne pourra-t-il être réalisé qu'avec des fonds privés ?

Les sources de financements communautaires semblent marquer le pas. Le Fonds social juif unifié n'avait pas réglé, au 31.12.2008, la totalité de la subvention promise pour 2007, ni celle pour 2008 et ne s'engageait pas pour 2009. La Fondation pour la mémoire de la Shoah a diminué en 2009 sa contribution en faveur des actions sociales menée par nos services en faveur des survivants de la Shoah (de 300 000 € à 200 000 €). Heureusement, la Claims Conference continue à apporter sa contribution permettant le maintien à domicile des personnes âgées rescapées (496 000 € en 2008).

Des services sociaux dynamiques et imaginatifs

C'est cela qui permet, malgré la conjoncture, la poursuite et le développement de nos services sociaux. Le travail est lourd. Quotidiennement, des dizaines de personnes (**6 829** foyers, soit environ **15 000** personnes dans l'année) demandent notre aide. Il s'agit parfois d'une aide ponctuelle (un loyer, une note d'EDF, une difficulté administrative), mais le plus souvent l'accompagnement social est durable, se poursuit plusieurs mois ou années ... sans que l'on en voit la fin : chômeurs sans qualification de plus de 50 ans, familles touchées par la maladie et le handicap et sans ressources, malades mentaux réduits au vagabondage ...

Et pourtant, loin de se décourager, **les travailleurs sociaux recherchent des voies nouvelles**, des initiatives susceptibles d'apporter une réponse, même partielle, aux difficultés auxquelles ils sont

confrontés. En 2008 ont été mis en place : un service social scolaire, un cours de soutien scolaire, une assurance de groupe « habitation », le programme de gestion informatique du service social « Guimel », une consultation de médiation familiale, des programmes collectifs – exposition d’artistes du service « personnes âgées », vacances pour un groupe de réfugiés -, un programme de micro crédit, une plateforme d’écoute et d’orientation téléphonique pour les personnes âgées et leurs proches.

Des établissements en difficulté

Les établissements font aussi preuve d’un grand dynamisme pour développer les services à la communauté et améliorer les conditions de vie de leurs résidents. En 2008, **le Service d’Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)**, qui encadre des handicapés mentaux vivant à domicile, a obtenu une extension de son agrément. Il pourra prendre en charge 50 handicapés, au lieu de 21 auparavant. **A Nice, deux bâtiments nouveaux** destinés à héberger des malades d’Alzheimer ont été inaugurés le 29 mai au sein du complexe « Ignace Fink - La Colline », en présence des autorités locales. Ainsi 106 logements sont neufs ou totalement rénovés sur 174. Des travaux de rénovation ont été entrepris au Foyer-logements « Villa Jacob » (Nice). **A Aix-les-Bains**, le plan d’un jardin thérapeutique a été dessiné qui sera réalisé en 2009, grâce au soutien financier de la Caisse d’Epargne et de la CRAM.

*« Diriger une association gestionnaire, dans notre secteur, est de plus en plus difficile. Il faut maîtriser des législations de plus en plus complexes, recruter et fidéliser des personnels aux compétences multiples, négocier les budgets sur des bases évolutives, anticiper les transformations d’un environnement mouvant ».*⁵ Cela est vrai pour les responsables des associations ; ça l’est aussi pour les directeurs d’établissement.

Aux soucis quotidiens de gestion, aux exigences de qualités, aux programmes de bienveillance et de soins attentionnés aux résidents, il faut ajouter – voir plus haut – les difficultés budgétaires.

Ainsi, la DASS du Val-de-Marne, pour notre maison de **Créteil**, accorde 0,5 % d’augmentation à sa dotation pour 2009 et prétend **maintenir, voire diminuer le budget au cours des cinq années prochaines**, car nous serions au-dessus des prix moyens nationaux. Pourtant, ces budgets, négociés depuis 2003 avec l’Administration, avaient été acceptés et considérés comme raisonnables. Aujourd’hui, arbitrairement (« convergence budgétaire » et « plafond » font autorité), les moyens seront gelés pour une politique en faveur des personnes âgées qui devrait être dynamique.

Dans les Alpes-Maritimes, les principes sont les mêmes. Mais s’ajoute à cela que nous avons entrepris à la demande des pouvoirs publics des travaux de rénovation et de construction à la résidence « Ignace Fink - La Colline » qui entraînent automatiquement une augmentation du « prix de journée », d’autant plus que, durant les travaux, des chambres ont dû être libérées cause d’un manque à gagner. Mais là encore, l’Administration entend limiter les prix, sans tenir compte de la réalité des dépenses. Des négociations difficiles n’ont pas encore abouti à l’heure de rédaction de ce rapport.

Notons qu’au début de l’année 2008, une étude sérieuse a été réalisée par la Fondation pour **doter Sarcelles d’un EHPAD**. Plusieurs contacts entre M. Eric de Rothschild, président de la Fondation Casip-Cojasor, Gabriel Vadnaï, directeur général, les responsables de la Communauté de Sarcelles, en particulier le Grand Rabbin Berros et M. François Pupponi, maire de Sarcelles, qui soutenait le projet, n’ont pu déboucher sur un accord. Un entretien avec le président du Conseil général, M. Scellier, a mis en évidence des réticences à soutenir un projet émanant d’une association juive et le

⁵ Uniopss. Op. cit. p. 47

préfet, M. d'Abzac, a fait valoir que les budgets de la DASS étaient engagés jusqu'en 2015 ! Cela est bien regrettable pour la communauté et la Ville de Sarcelles qui sont sous-équipés en établissements d'accueil pour personnes âgées.

Dans son rapport, que l'on lira un peu plus loin, notre directeur des établissements, M. Claude Mettoudi, exprime les inquiétudes qui sont celles de tous nos professionnels.

Foyer pour handicapés vieillissants : un grand projet en passe d'aboutir

Malgré ce qui précède, en ce début 2009, l'espoir de voir aboutir un projet vieux de 6 ans nous anime. C'est en effet en avril 2003 que nous avons rencontré M. Bertrand Delanoë, Maire de Paris, pour lui présenter le projet de Foyer pour handicapés mentaux vieillissants. Partant du constat que les résidents de notre établissement Michel Cahen devraient trouver un lieu d'accueil lorsqu'ils ne seraient plus en mesure de travailler, nous avons établi le projet d'un lieu de retraite. Les handicapés voient leurs capacités diminuer vers l'âge de 50 ans. Les EHPAD accueillent les personnes âgées vers 85 ans en moyenne et ne sont généralement pas adaptés à un handicapé de 50/60 ans. Or, les établissements spécifiques sont peu nombreux, deux à Paris, pour une population qui ne cesse d'augmenter.

Le plan de financement était prêt, le projet établi, mais il fallait trouver un terrain. Dans le secteur commercial, les prix étaient au plus haut. Les pouvoirs publics n'avaient rien à nous proposer, malgré le soutien du Département de Paris. Nous avons cherché en proche banlieue, dans le Val-de-Marne, en Seine-Saint-Denis, rencontré des maires et des élus. Lorsque nous avons un terrain en vue, les autorités nous répondaient que la ville était suréquipée sur le plan social, ou que notre projet de 60 lits était trop ambitieux, ou que, association dont le siège était parisien, nous allions amener les cas sociaux de la capitale. Mais personne n'a évoqué le fait que nous étions une association juive ...

Avec la baisse des prix dans l'immobilier, **un terrain a été trouvé dans le 20^e arrondissement de Paris** (rue du Surmelin). La Ville de Paris, par la bouche de son Maire (à l'occasion du dîner de gala du bicentenaire de notre Fondation au Palais Brongniart, le 3 février 2009) a confirmé son total soutien à notre projet, nous proposant son appui technique à tout niveau et la possibilité d'obtenir une subvention. Les directions de l'urbanisme, de la DASES, les services de Mme Capelle et de Mme Dubarry, Maires adjointes chargées respectivement des personnes âgées et des handicapés, se sont fermement engagés à nos côtés. L'opération devrait se mettre en place dès 2009 et le Foyer ouvrira ses portes au début 2011.

Fêter le bicentenaire

C'est en 1809 que fut créé le Comité de bienfaisance israélite de la Ville de Paris (CBIP), devenu le Comité d'action social israélite de Paris en 1963. Le CBIP lui-même réunissait des 'hevroth (associations de secours mutuels) dont l'origine remontait au moyen âge. Le Conseil d'administration de la Fondation Casip-Cojasor a donc décidé de consacrer cette année 2008/2009 à la commémoration de cet événement. Un nouveau papier en-tête, au logo du bicentenaire, a été dessiné. Dès septembre 2008, un encart de 8 pages a été inséré dans l'hebdomadaire « Actualité juive ». Une brochure commémorative, contenant **des messages de sympathie des plus hautes personnalités, en particulier du Président de la République**, et des articles de fond sur la Fondation, a été éditée et adressée à plus de 25 000 personnes. En novembre, un fascicule rédigé par M. Gabriel Vadnaï, directeur général, et préfacé par M. Eric de Rothschild, a rappelé les missions de la Fondation sous le titre : « *Pourquoi un organisme social juif ?* ».

Un grand gala commémoratif devait se dérouler en novembre, mais a été repoussé au 3 février 2009, en raison d'impératifs de calendrier. Y ont participé de très nombreuses personnalités, dont

M. et Mme N. SARKOZY, Mesdames Simone VEIL et Bernadette CHIRAC, Messieurs Martin HIRSCH, Bertrand DELANOË, Gilles BERNHEIM, Daniel SHEK, David KORNBLUTH, Jean d'ORMESSON, Sydney TOLEDANO ..., ainsi que 400 convives, au Palais Brongniart. A cette occasion, **un CD sur l'histoire de la Fondation Casip-Cojasor**, racontée par M. Frédéric Mitterrand, a été produit. Pour 2009 sont prévus le 28 octobre, à l'Hôtel de Ville, **un colloque sur « L'immigration des juifs en France » en présence de M. Bertrand Delanoë**, Maire de Paris et avec la participation de nombreux historiens réputés ; **une exposition d'archives** dans un certains nombres de mairies parisiennes et, pour les usagers et leurs enfants, une séance de cirque vers la fin de l'année.

2008. Un nouveau dynamisme

Ainsi que cela ressort de l'ensemble des rapports fournis par les différents services, 2008 a été une année active, innovante et dynamique. Preuve en est le nombre de mutations professionnelles, de nouveaux postes d'encadrement ayant été créés ou de jeunes collaborateurs ayant pris la suite de personnes parties à la retraites (voir la rubrique « ceux que nous remercions »).

Ces nominations qui ont vu la promotion de personnes compétentes, plus jeunes (plusieurs ont une quarantaine d'années) et très engagées sur le plan communautaire forment la base des cadres et du développement futurs de nos institutions. Ce renouveau de collaborateurs porte en lui la continuité et le dynamisme de notre Fondation.

Pour conclure cette introduction aux rapports de nos services et établissements, je veux remercier tous nos collaborateurs (437 au 31/12/2008) et tous nos cadres pour leur profond engagement au service de notre fondation, pour l'intelligence qu'ils apportent à leur travail et pour leurs initiatives qui font de notre institution l'une des plus efficaces et des plus reconnues parmi les institutions sociales françaises. Nos résultats sont très positifs et nous sentons combien notre travail est utile pour tous ceux que nous aidons et pour tous ceux qui bénéficient de nos services.

Mais **nos inquiétudes sont grandes devant une situation sociale en France qui s'aggrave**, des moyens qui diminuent, des lois de plus en plus complexes et, parfois, **une incompréhension qui grandit face à notre spécificité communautaire**. Pour reprendre (en l'adaptant) la conclusion apportée par David Dreyfuss, chef du service des tutelles, à son rapport : « L'année 2009 sera un tournant crucial pour la vie de notre Fondation. Nous devons être à même d'absorber tous les changements voulus par les réformes, ce qui représente en soi un bien grand chantier, mais aussi de nous battre pour notre survie, pour que notre spécificité et celle des personnes que nous accompagnons quotidiennement soient reconnues et acceptées. C'est un défi difficile, à l'issue incertaine, mais auquel nous devons faire face si nous voulons continuer à nous inscrire dans les idées qui ont fondé notre institution. »

Gabriel VADNAÏ
Directeur Général
de la Fondation Casip-Cojasor

EXTRAIT DU DISCOURS
D'ERIC DE ROTHSCHILD, PRESIDENT DE LA FONDATION CASIP-COJASOR
AU GALA DU BICENTENAIRE (3 FEVRIER 2009)

« Un anniversaire est l'occasion de faire le point : regarder en arrière mais surtout se projeter vers l'avant.

On peut et on doit admirer ce qui a été fait au cours des siècles pour des milliers d'indigents juifs et non juifs par des milliers de bénévoles et de professionnels. Le bref film qui vous sera projeté dans quelques instants rappelle quelques unes des pages fascinantes de ce parcours depuis l'approche paternaliste mais sûrement efficace du 19^{ème} siècle jusqu'à l'accueil très professionnel des réfugiés d'Afrique du Nord au moment de l'indépendance des pays du Maghreb.

Grâce au Casip, grâce aussi au Consistoire, plusieurs centaines de milliers de réfugiés ont été remarquablement insérés dans le tissu politique, économique et religieux de la France, et ce en peu d'années. Mon père, Alain de Rothschild, y avait joué un rôle central.

Au 1^{er} jour de ce millénaire, nous avons fusionné très symboliquement le Casip et le Cojasor. Nous sentions bien l'évolution des besoins sociaux, persuadés qu'ensemble nous les résoudrions mieux.

Jugez-en : dans ces 10 dernières années, nous avons plus que doublé le personnel de notre service social (Ils sont maintenant 62 personnes) et augmenté les aides directes de 330 % , passant de 750 000 euros à 2,5 millions d'euros.

Nous étions pleinement sensibles à l'énorme difficulté d'intégration et d'insertion qu'ont tant de personnes, quelles que soient d'ailleurs leurs origines.

Nous avons fortement développé le Bureau du Chabbath, notre service de recherche d'emplois pour répondre à ce fléau qu'est le chômage.

Nous avons renforcé notre service du logement et créé un outil social pour répondre aux besoins croissants des personnes mal logées.

Nous avons ouvert 2 EPHAD, rénové ou reconstruit 3 établissements et très bientôt, nous espérons pouvoir ouvrir une institution spécialisée pour les handicapés vieillissants. Le problème que pose le vieillissement de la population n'a échappé à personne et nous faisons notre devoir en la matière.

Depuis 35 ans, date à laquelle Gabriel Vadnaï a été recruté par mon père pour s'occuper du Casip, le budget est passé de 2 à 30 millions d'€uros constants, d'une cinquantaine d'employés à 430.

Pour l'avenir, il nous faut regarder la réalité en face. Les besoins sociaux n'ont fait que croître au cours des dernières décennies. Le monde moderne isole l'individu fragile. L'entraide chaleureuse, villageoise dirais-je, a disparu. De même, des situations que nous jugions acceptables il y a quelques décennies nous choquent aujourd'hui. Le Casip-Cojasor est prêt à faire face à ces besoins.

Il faut être admiratif et reconnaissant à toutes les équipes du Casip-Cojasor qui mènent ce combat. Elles le font dans des conditions toujours difficiles ; les rémunérations ne sont pas mirifiques et leur dévouement est énorme ; que Gabriel Vadnaï et toute l'équipe du Casip-Cojasor soient profondément remerciés pour l'œuvre qu'ils réalisent au quotidien.

Si nous sommes efficaces aujourd'hui, et je dirai même un peu plus efficaces que bien des services sociaux, c'est que nous sommes proches des personnes que nous aidons.

La loi de décentralisation de 1982 a attribué l'action sociale aux communes et aux départements, reconnaissant ainsi avec infiniment de sagesse la nécessité de rapprocher l'action sociale des populations concernées.

Il en est de même au Casip-Cojasor. Bien que nos portes soient ouvertes à tous, je suis certain que la composante communautaire juive que nous apportons donne un surcroît d'efficacité, mais également d'humanité à nos interventions.

Ce plaidoyer n'est pas totalement dans l'air du temps, mais allons jusqu'au bout de notre pensée. N'aurions-nous pas dans certains quartiers difficiles intérêt à susciter des services sociaux plus près des communautés concernées, ou à aider ces communautés à se créer des services sociaux et ce bien entendu dans un cadre respectueux des lois de la République ?

La communauté juive a toujours considéré le Tsedaka, mot hébreu qui veut dire tout autant justice que charité, comme une composante fondamentale de son activité. L'heureuse réussite de bien des membres de cette communauté qui n'ont pas renié leurs racines, a fait que des organismes juifs sociaux importants, efficaces et non discriminatoires ont été créés et financés au cours des 200 dernières années. Plutôt que de rendre la vie difficile à nos opérations, aidons peut-être les autres communautés à faire de même. Je suis sûr qu'on en tirerait des avantages très importants.

Comme l'enseignait Rachi, l'argent est comme le feu, il peut être constructif, bienfaisant, il peut être destructeur, immoral, malfaisant, il peut aussi être neutre, observateur, stérile.

Sachez que 100 % des aides extérieures que nous recevons sont répartis directement pour couvrir les besoins des personnes que nous soutenons. Nous avons la chance d'avoir les moyens de couvrir par nous-mêmes les frais d'exploitation. Vos dons vont donc directement du producteur au consommateur !

En cette période de crise, nous savons que les années 2009 et 2010 seront difficiles et que les demandes faites à nos structures seront en forte augmentation.

Faites que le Casip-Cojasor, dans sa 201^{ème} année puisse faire face à ces besoins et puisse continuer à le faire dans l'avenir et que nos arrières petits-enfants, dans 100 ans, puissent dresser un bilan aussi positif de la capacité de notre communauté à aider son prochain. »

CEUX QUE NOUS REMERCIONS

La Fondation CASIP-COJASOR est dirigée par un **Conseil d'administration** de 15 personnes, dont trois représentants des pouvoirs publics, qui s'est réuni deux fois en 2008. **Le Bureau**, constitué de 6 personnes, gère les affaires courantes au cours de ses réunions mensuelles (7 en 2008), par délégation du Conseil d'administration. Son travail bénéficie du soutien de commissions : finances, salaires et budget.

M. Henri FISZER a été coopté au Conseil d'administration. Bachelor of Science du Technion de Haifa, MBA de la Columbia Business School of New York, il est associé au cabinet de conseil FRIEDRICH, HEILBRONN & FISZER. Il est vice-président de l'Ecole Lucien de Hirsch, membre de divers conseils d'administration de sociétés et membre du Cercle de la Revue des Deux Mondes.

Au 31 décembre 2008, la Fondation CASIP-COJASOR comptait **437 salariés, dont 43 cadres**. Le conseil de direction (staff), composé de six personnes, sous la responsabilité du Directeur général, s'est réuni tous les quinze jours. Les chefs de services et établissements parisiens ont un conseil toutes les trois semaines.

Partenaires indispensables de la Fondation CASIP-COJASOR, **les financeurs privés et publics** lui donnent une grande partie des moyens de son action :

- ✚ la CAF.
- ✚ la Claims Conference.
- ✚ les Conseils généraux des Alpes Maritimes, de la Savoie, de Paris et du Val-de-Marne.
- ✚ la DASES.
- ✚ les DASS.
- ✚ la Fondation pour la mémoire de la Shoah.
- ✚ la Fondation Rothschild.

Sans les **donateurs et testateurs** qui ont apporté environ 4 022 000 € au fonctionnement de la Fondation en 2008, celle-ci non seulement n'aurait pas pu répondre à l'attente de ses usagers, mais n'aurait pas la légitimité et la représentativité que lui reconnaissent pouvoirs publics, administrations nationales et associations partenaires.

Nous sommes particulièrement reconnaissants à la famille du Grand Rabbin Jacob KAPLAN qui, en tant qu'exécuteur testamentaire, a permis l'attribution à la Fondation CASIP-COJASOR d'une partie de la succession de Monsieur Georges LEVY, mort en déportation. Sur recommandation de la CIVS et répondant au vœu de la famille KAPLAN, trois associations communautaires ont été désignées par Monsieur François FILLON, premier ministre, pour bénéficier de cette succession à raison d'un tiers chacune, la Fondation CASIP-COJASOR, l'OSE et le FSJU.

Mentionnons spécialement le Fonds ARIK, dont le produit est entièrement consacré à notre action sociale, en particulier au paiement des « mutuelles santé » et « assurances habitation » des familles les plus défavorisées.

Le Fonds Albert SCHUL, créé par M. et Mme Gilbert ROOS, a permis d'abonder le budget de l'action sociale.

Nous remercions les cadres qui, après avoir servi avec compétence et dévouement notre Fondation, ont fait valoir leurs droits à la retraite : Mmes Nicole BRAKHA, Josiane SEROUGE et le Docteur Claude ZAOUI.

De (plus) jeunes et nouveaux collaborateurs ont pris la suite et sont porteurs de nos espoirs pour l'avenir de notre institution.

Au service social a été créé un poste de chef de services des « missions », chargé d'encadrer les chargés de missions (logements, CADI, réfugiés, ICHEIC, SAEO) et de seconder la directrice du service social, poste confié à Mme Brigitte Weber, ancienne collaboratrice de l'OSE et enseignante à l'IRTS.

Mme Corinne Benzekri, éducatrice, a pris la responsabilité du SAVS, devenu un service important, et non plus une « annexe » du Foyer Michel Cahen.

Avec le départ de Mme Isabelle Hervieu en province, Mme Corinne Mercier a obtenu le poste de chef des services éducatifs du Foyer Michel Cahen.

Mme Revital Soussy, éducatrice, directrice adjointe de l'Hôtel social, a pris la suite de Mme Josiane Sérouge. De son côté, M. Gilles Zena a pris la responsabilité du vestiaire, à la suite de Mme Nicole Brakha.

Mme Sandra Bensimon a occupé le poste de Chef comptable, M. Ygal Berger, ancien chargé de mission du CADI, celui de responsable du service des rescapés de la Shoah et ayants droit.

M. Norbert Haddad, éducateur, ancien chef de service du service familial banlieue, ancien responsable du service des tutelles, a pris la direction de la Résidence Amaraggi, tandis que M. David Dreyfuss, venu de l'UDAF, a été nommé responsable du service des tutelles.

M. Dan Hayoun, ancien collaborateur de Manpower, a pris la direction du Bureau du Chabbath.

Enfin, il a été décidé de réunir sous une même direction les services SEPIA et Survivants de la Shoah et a été désigné M. Gérard Souffir, directeur adjoint à l'Ecole Yabné, où il était chargé de l'éducation informelle, qui a pris ses fonctions en mai 2009.

A tous, membres des instances dirigeantes, salariés et bénévoles, financeurs et donateurs vont nos sincères remerciements pour leur engagement, leur générosité et leurs talents dans tous les domaines de notre activité.

DIRECTION DES SERVICES SOCIAUX

(8 rue de Pali-Kao – 75020 Paris)
(3 boulevard Albert Camus – 95200 Sarcelles)

Directrice : Claudine SALAMON

« Le travail social est un métier guidé par des valeurs, des convictions, fondé sur l'engagement, la recherche de sens, ayant pour ambition de garantir les fondements du bien vivre ensemble et dont l'enjeu est à la fois humain, social et éthique. », ainsi s'exprime François Roche, membre du Conseil supérieur du travail social, dans son rapport de la sixième mandature intitulé « le travail social aujourd'hui et demain » (Actualités Sociales Hebdomadaires – 10 avril 2009).

Si nous reconnaissons bien notre mission dans une telle définition, nous ne pouvons manquer cependant de nous inquiéter devant des réalités de terrain qui semblent bien souvent battre en brèche ces excellents principes fondateurs.

C'est ainsi que nous nous inscrivons résolument en faux contre des politiques qui prônent –pour des impératifs budgétaires et sans mesurer toujours les risques de dérive – le « tout économique » et la marchandisation de l'action sociale, soumettant celle-ci aux conditions des appels d'offres et de la concurrence. C'est pourquoi nous tentons chaque fois que l'occasion nous en est offerte, de défendre l'idée selon laquelle les travailleurs sociaux doivent avant tout accompagner les personnes dans leur globalité, coordonner les actions et analyser les besoins des publics dont ils ont la charge. Ils ne peuvent être réduits à la fonction de techniciens chargés de la mise en œuvre de dispositifs décidés sans concertation.

I - NOUVEAUX SERVICES

1) PLATEFORME D'ECOUTE ET D'ORIENTATION POUR LES PERSONNES AGEES

Dans un souci de mieux coordonner l'action des services pour les personnes âgées et d'accroître leur efficacité, le service SEPIA a été formé pour mener désormais un travail d'évaluation et d'orientation des demandes qui lui parviennent sur un numéro vert. Ce numéro est appelé de toute la France et les « appelants » sont dirigés vers l'un des services de notre Fondation ou vers les autres services communautaires ou hors communauté. Une formation sur les services et les dispositifs particuliers dédiés au public âgé a été donnée aux écoutantes par Jocelyne Danan, chef du service « personnes âgées ». Dès l'ouverture de cette ligne spécifique, de nombreux appels sont parvenus, ce qui prouve l'intérêt du public pour une telle plateforme.

2) SERVICE SOCIAL SCOLAIRE

La participation active des travailleurs sociaux, depuis plusieurs années, au travail de prévention du SAJES, a fait connaître le CASIP-COJASOR au sein des établissements scolaires privés. Une relation de confiance est établie avec les directeurs qui, confrontés aujourd'hui aux problèmes sociaux de leurs élèves et de leur personnel, réclament la présence de nos assistantes sociales au sein de leurs établissements.

A la demande du directeur **des écoles Sinai** qui bénéficient de la présence de deux assistantes sociales du service familial Paris, formées et encadrées par Michèle Heymann, nous reconduisons en l'élargissant, une convention dans le cadre du programme SAMEH, en partenariat avec le FSJU. Nous répondons ainsi sur place aux familles en difficulté et les dirigeons vers les services sociaux de notre fondation. Nous sommes à la disposition du personnel éducatif. Nous intervenons en cas de crise pour prendre, en concertation avec le directeur et les familles, les décisions qui s'imposent.

Nous avons pu, jusqu'à présent, répondre aux nouvelles demandes des écoles **Gaston Tenoudji** de Saint Ouen et **Benvenuti** de Paris XVI^e. Nous serons prêts à répondre aux demandes d'**Ozar Hatorah** et de **Beth Rivka** dans le cadre des moyens qui nous seront alloués par de nouvelles conventions de partenariat en 2009.

3) CONSULTATION DE MEDIATION FAMILIALE

Mylène Mizrahi-Hassid, travailleur social au service familial banlieue et médiatrice familiale diplômée d'Etat, s'est proposée pour créer une consultation de médiation familiale. Nouvelle consultation spécialisée utilisée par les **familles du service social** et mise aussi à **disposition des autres services** de la Fondation et des services extérieurs, elle répond à l'attente des tribunaux (avocats et juges aux affaires familiales) qui manquent de ce type de service.

Cette consultation qui peut bénéficier de subventions de la CAF, est un service payant (selon un barème CAF qui se réfère aux ressources), ouvert à **toute personne qui s'adresse à lui**.

4) CENTRE SOCIAL DU VAL D'OISE

Après avoir rencontré quelques difficultés en 2007/2008 pour élaborer un projet de service adapté et stabiliser le personnel, le centre a repris le rythme de ses activités. L'équipe se compose aujourd'hui d'une employée administrative et de deux travailleurs sociaux. L'équipe complète doit comprendre cinq travailleurs sociaux dont un chef de service. Dans l'intérim, Claudine Salamon, directrice du service social et Michèle Taïeb, chef du service familial banlieue, forment et encadrent le personnel en place.

Si l'équipe actuelle est motivée par la découverte du travail dans ce département, la difficulté de recruter sur un secteur réputé difficile, n'en demeure pas moins une réalité. Ce phénomène est ressenti avec la même intensité dans les services sociaux publics locaux qui connaissent un important « turn over ». Les deux travailleurs sociaux en poste accueillent les familles et les personnes âgées.

II - DES TYPES D'AIDE DIVERSIFIES

1) LE MICROCREDIT DU CREDIT MUNICIPAL DE PARIS

Notre institution a été contactée par le Crédit Municipal de Paris qui, en partenariat avec le département de Paris, propose ce dispositif à l'ensemble des services sociaux parisiens, pour financer des projets d'aide à l'insertion professionnelle, à la santé, à l'amélioration de l'habitat, pour des personnes ne pouvant prétendre à des emprunts par les voies bancaires habituelles. Nous participons à cette action comme « service accompagnateur » et permettons ainsi à nos usagers de bénéficier de ce type de crédit. Ce dispositif mis en place à Paris depuis octobre 2008 s'étendra à la

banlieue courant 2009. La mise en œuvre par les services sociaux est actuellement un peu laborieuse, les travailleurs sociaux hésitant à pousser leurs usagers à s'endetter plus qu'ils ne le sont déjà.

2) BENEVOLAT ET REUSSITE SCOLAIRE DES JEUNES

Le service social de la Fondation CASIP-COJASOR est impliqué de longue date dans l'aide scolaire aux jeunes. Nous reconduisons depuis des années, avec les bénévoles de la **Coopération féminine**, formés par Edith Kaim et son équipe, un programme de soutien scolaire. **40 bénévoles** suivent actuellement **120 enfants** du service social.

Pour renforcer encore cette action et prendre en compte les emplois du temps chargés des enfants des écoles juives, un nouveau partenariat s'est instauré avec l'école Progress (Paris XII^e), à l'initiative de son directeur, Didier Sitbon. Celui-ci recrute **des étudiants de l'UEJF**, et ouvre ses locaux le dimanche aux enfants suivis par notre service social. Une vingtaine d'enfants ont bénéficié en 2007/2008 de cet efficace soutien. Tous ont eu leur bac ou sont passés dans la classe supérieure. Ce programme est reconduit en 2008/2009 pour 50 enfants.

3) DES « VACANCES BRETONNES » POUR LES REFUGIES

C'est à la demande pressante de 8 participants, qu'un séjour à Belle-Ile-en-Mer a été organisé par le service « Réfugiés et demandeurs d'asile ». Arrivés depuis peu des pays de l'ex-URSS, ces réfugiés rencontrent au quotidien, tracas administratifs et difficultés d'adaptation considérables commençant par le barrage de la langue, premier obstacle pour trouver un travail lorsque la régularisation administrative a pu enfin être obtenue.

Le financement apporté par la Fondation Rothschild (Europe) a permis de réaliser ce projet.

4) UN EVENEMENT CULTUREL ORIGINAL

L'« action collective » initiée par le service des personnes âgées avait réuni pendant plusieurs mois un groupe de parole composé d'artistes (peintre, sculpteur, écrivain). Ceux-ci souhaitaient une aide pour mettre en valeur leur travail.

Une exposition de leurs œuvres, dans le cadre de **la manifestation culturelle « Mostra Judaïca »**, organisée par le FSJU, a eu lieu au **Café des psaumes**, le 1^{er} décembre 2008. Un hommage émouvant a été rendu aux artistes en cette occasion.

III - FORMATION DU PERSONNEL DU SERVICE SOCIAL

1) ACCUEIL ET FORMATION DES STAGIAIRES

Les étudiants en travail social bénéficient, depuis le 1^{er} février 2008, du décret qui prévoit une gratification minimale des stages (loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 sur l'égalité des chances) – budget non prévu à la Fondation Casip-Cojasor.

Bien qu'un nombre important d'établissements sociaux et médico-sociaux se soient opposés à cette mesure, celle-ci est aujourd'hui applicable sans aucune dérogation.

En qualité de « site qualifiant », reconnu aujourd'hui par les centres de formation d'Ile-de-France, notre travail d'accueil des stagiaires représente pour nous **une forme de recrutement et la possibilité de faire connaître notre Fondation aux futurs professionnels.**

2) FORMATIONS INTERNES

- ✚ *Une formation à l'approche systémique, dispensée par le CECCOF* aux travailleurs sociaux a eu lieu cette année ; il s'agit d'une technique d'accueil de tout le groupe familial pour éviter de multiplier les entretiens individuels.
- ✚ *Une intervention du Rav Zerbib sur les fêtes juives*, et en particulier sur la fête de Pessah, s'est déroulée au mois avril.
- ✚ *Formation « action sociale communautaire » dispensée par l'ILA-UCJFP* : cette formation est destinée aux nouveaux travailleurs sociaux. Elle donne des connaissances de base et contribue aussi à créer un « esprit de groupe ». Par ailleurs deux assistantes sociales diplômées ont été orientées vers notre fondation par l'ILA/UCJFP, et embauchées en 2008.
- ✚ *Supervision individuelle, études de cas et dossiers juridiques* : les travailleurs sociaux utilisent largement les « outils » de réflexion et de soutien à leur action quotidienne : **supervision individuelle, supervision de groupe en réunion de synthèse** ; ces réunions sont animées par une **assistante sociale superviseur** ou un **médecin psychiatre**. De plus, un **avocat conseil** apporte mensuellement un éclairage sur les problèmes juridiques rencontrés dans le suivi des familles.

3) TRAVAIL SOCIAL ET INFORMATIQUE, UNE NOUVELLE METHODE DE TRAVAIL

Après plus de deux ans de préparation, nous avons abouti, en janvier 2008, à **la mise en place d'un nouveau système** de traitement des dossiers sociaux sur informatique. Toute l'équipe s'est beaucoup impliquée dans ce projet.

Les débuts ont été difficiles du fait des imperfections de l'application elle-même. Cette situation a produit beaucoup de stress et d'énervements dans les équipes. Aussi, nous avons donné priorité à la prise en compte des difficultés des travailleurs sociaux et multiplié les séances de formations individuelles et de groupe.

Mais au-delà de l'aspect purement technique, il s'agissait pour nous d'un **changement profond de nos méthodes de travail social.**

A l'adhésion immédiate de certains travailleurs sociaux a vite fait écho l'inquiétude d'autres, qui craignaient que le travail sur écran, ne réduisit considérablement le temps consacré aux familles. Cette analyse, qui n'est pas sans fondement, nous engage à travailler à présent à une nouvelle répartition du travail.

IV - EVOLUTION DE L'ACTIVITE

1) POPULATION ACCUEILLIE DANS LES SERVICES

Nombre de familles « suivies »* par service :

Service Accueil, Orientation, Evaluation	462	
Service familial Paris	1 098	
Service familial banlieue	1 124	
Service personnes âgées et retraitées	1 450	
Service réfugiés	157	
CADI	173	
Total	4 464	(4 112 en 2007)

*1 suivi = 4 contacts minimum

Les services sociaux ont reçu **6 829 familles** soit **15 410 personnes**. Les demandes sont toutes évaluées et une réponse peut être apportée ponctuellement. Cette évaluation rapide, si elle représente un réel travail souvent mené dans l'urgence est, selon nous, différente du « suivi » sur plusieurs mois, voire sur plusieurs années et n'est pas comptabilisée comme tel. Nous considérons qu'un « suivi » n'est effectif que si 4 contacts au minimum ont eu lieu dans l'année entre l'utilisateur et son travailleur social.

Afin d'affiner encore nos statistiques, nous avons, dans notre nouvelle application informatique, élaboré une base des « actes non monétaire » (visites à domicile, démarches, contacts téléphoniques etc.) pour compléter la base existante qui répertorie les « actes monétaires » (bons alimentaires, aides financières diverses). Nous en aurons les premiers résultats en 2009.

C'est ainsi que **4 464 familles, soit 65% des familles reçues**, ont bénéficié d'un accompagnement social sur une moyenne ou longue durée (55% en 2007).

2 875 familles ont été **aidées financièrement** (2 691 familles en 2007) pour un montant de **2 263 396 €** (2 156 196 € en 2007).

Le contexte général de précarité a amené un nombre légèrement plus important de personnes vers certains services ; **248 familles supplémentaires au service d'accueil, 153 familles dans les services familiaux Paris et banlieue, 62 au service personnes âgées.**

Malgré l'augmentation du nombre d'utilisateurs aidés financièrement (**184 familles** supplémentaires), nos dépenses sont restées stables ; il a été fait appel systématiquement aux fonds extérieurs, publics et privés, lorsque cela était possible : « partenaires financeurs » avec les pouvoirs publics, aides exceptionnelles de la CAF, de la CNAV, de la Sécurité sociale, de l'Aide Sociale à l'Enfance, fonds d'urgence FSJU pour les survivants de la Shoah, fonds Focus du FSJU.

L'augmentation de nos dépenses est ainsi répartie dans nos domaines d'actions prioritaires :

- 🚩 L'aide alimentaire : + **26 621 €**: augmentation significative des distributions de bons alimentaires et de tickets repas permettant d'accéder à des restaurants sociaux cachés, symptôme d'une précarisation accrue.

- ✚ L'hébergement : + **63 848 €**: augmentation du nombre de personnes errantes arrivant de province pour « tenter leur chance » en région parisienne, de personnes revenant d'Israël, de jeunes adultes en rupture avec leurs familles et confrontés au manque de structures d'accueil.
- ✚ La santé : + **105 191 €**: bien que nos usagers aient adhéré à la mutuelle de groupe de notre Fondation, leurs frais de santé ne sont pas totalement pris en charge. Nous ressentons de façon aigüe le désengagement progressif de la sécurité sociale sur les produits pharmaceutiques ainsi que l'effet des franchises médicales.

2) MUTUELLE COMPLEMENTAIRE SANTE

Nous poursuivons ce programme dont l'utilité n'est plus à démontrer.

875 personnes dont 160 enfants et 168 personnes survivantes de la Shoah ont bénéficié de cette prestation en 2008.

Ce programme bénéficie à l'ensemble des services et établissements de la Fondation.

137 adhérents viennent du Service des tutelles, du service pour les survivants de la Shoah et ayants droit, du foyer Michel Cahen, du foyer Moïse Léon, de la résidence Amaraggi, des « Jardins de Marlioz » à Aix-les-Bains.

3) ASSURANCE HABITATION

Sur le modèle de notre contrat de groupe pour la complémentaire santé, nous souhaitions pouvoir proposer aux usagers, une assurance habitation. En effet, ceux-ci souvent mal informés, bénéficiaient de contrats mal adaptés à leur situation. Après étude de plusieurs propositions, un contrat de groupe a été signé avec AREAS.

4) LOGEMENT ET HEBERGEMENT

- ✚ **Service logement** : un contrôle accru de notre activité nous est imposé par le département de Paris. Ainsi, notre activité annuelle, objet d'une convention ASLL (accompagnement social lié au logement), était validée « a posteriori », et doit désormais faire l'objet d'un accord préalable.

La DASES souhaite ainsi autoriser ou non les services à intervenir auprès des usagers en matière de logement. Volonté, certes, d'économie budgétaire, qui ne nous a pas échappé, mais qui ne tient pas compte du choix des usagers qui, en cas de refus de la part de la DASES, ne pourront pas être suivis par notre service.

Notre service reçoit également une subvention annuelle importante de la part de la Fondation H.B.M. Rothschild, destinée en particulier à l'action de notre service « logement », ce dont nous la remercions.

- ✚ **Aide à l'hébergement** : chaque semaine, des usagers en rupture d'hébergement nous sollicitent pour un accueil à l'hôtel social. Cependant, beaucoup d'entre eux, trop marginalisés, ne peuvent répondre aux exigences de réinsertion rapide imposées par les pouvoirs publics pour accéder à cette structure. C'est pourquoi nous poursuivons notre programme d'hébergement d'urgence dans des chambres d'hôtels à Paris. Nos dépenses s'élèvent pour **2008 à 509 017 €**. **139 personnes ont été accueillies** ; un logement durable a été trouvé pour **14** d'entre elles.

Deux subventions atténuent les dépenses engagées à hauteur de 39% :

- ✚ La subvention ALT (allocation de logement temporaire), que nous percevons pour chaque hébergement de 29 jours consécutifs : **152 365 €**
- ✚ Une subvention « pauvreté précarité » : **47 272 €**
- ✚ Il reste à notre charge une dépense effective de : **309 380 €**

5) AIDES A CARACTERE COMMUNAUTAIRE

- ✚ **Les aides pour les fêtes** (essentiellement pour Pourim et Pessah) et une participation forfaitaire aux frais d'obsèques, qui ne peuvent être attribuées par les services sociaux publics, incombent intégralement à notre service. En 2008, **1 315 familles** ont reçu une aide pour Pessah, d'un montant total de **72 185 €**.

- ✚ **aides aux vacances familiales** : **103 287 €**:

- **553 enfants** sont partis en colonies de vacances ou ont bénéficié de séjours en centres aérés,
- **105 familles** ont été aidées pour des vacances familiales ; des bourses ont été octroyées à **8** jeunes adultes handicapés. La contribution de la communauté ACTI/Montévidéo à notre programme vacances s'est élevée à **2 780 €**.

- ✚ **aides en direction des personnes âgées en difficulté** : aides spécifiques dans le cadre du programme confié par la Claims Conférence ICHEIC (International Commission on Holocaust Era Insurance Claims). Ce programme, pour lequel nous sommes opérateur national, est destiné **exclusivement** à l'**attribution d'aides financières directes** aux survivants de la Shoah (frais liés à la santé ou au maintien à domicile). **326** personnes ont bénéficié de ce programme en 2008.

6) FONDS EVA

Total des montants attribués aux aides et programmes dont ont bénéficié les personnes âgées du service social : **213 786 €**. Ces fonds sont utilisés pour les programmes suivants :

- ✚ **Bourses vacances** pour aider les plus démunis à partir au mois d'août « comme tout le monde », à Nantes, pour la troisième année, au Brit Hôtel. **112 personnes âgées** ont participé à deux séjours de 15 jours. **23 personnes** ont bénéficié de bourses EVA pour un montant de **8 064 €**.

- ✚ **Aides exceptionnelles** : **30 740 €** pour des dépenses importantes et imprévues : complément d'heures d'aides à domicile, aménagement de la maison, repas, aide aux loisirs...
- ✚ **Voyage en Israël**, en juin 2008 destiné à des personnes découvrant ce pays pour la première fois ou n'y étant pas allé depuis très longtemps : **38 421 € pour 23 participants dont 8 survivants de la Shoah.**
- ✚ **Organisation de moments de convivialité à l'occasion des fêtes juives** : **2 353 €.** Les fêtes de Hanouka et de Pourim ont réuni des personnes suivies par les différents services de la Fondation, en charge des personnes âgées. 500 personnes ont répondu à nos invitations.
- ✚ **Prise en charge financière de la cotisation mensuelle** de la mutuelle complémentaire santé pour **209 personnes âgées** : **134 208 €.**

V - CONCLUSION

L'évolution de la politique d'action sociale nous laisse craindre le développement d'une tendance à la spécialisation à outrance des prestations et des services. Cette fragmentation du travail social, qui semble faire fi de la liberté des usagers de choisir le service qui leur convient, s'oppose fondamentalement à l'éthique de notre service social. En effet, notre action s'est toujours appuyée sur le fait que le public s'adresse librement à nous et qu'il y a lieu, a priori, de respecter ce choix.

Celui-ci s'explique par le fait que nos usagers, marqués douloureusement par une histoire collective qui se réfère à la déportation ou aux transplantations, et par une histoire individuelle trop souvent faite de ruptures familiales ou professionnelles, nous demandent avant tout de restaurer des liens.

Il nous appartient donc d'aider ces personnes à renouer les fils d'une histoire morcelée, à se réinsérer professionnellement et socialement en accord avec leurs choix religieux, dans une société dont ils se sentent exclus, à reprendre des contacts familiaux rompus, à profiter de moments de convivialité dans une ambiance communautaire...

C'est pourquoi la construction d'un service social communautaire comme le nôtre répond pleinement aux attentes de notre public, mettant à sa disposition, au sein d'une même institution et dans la continuité, un éventail de services généralistes et spécialisés qui l'accompagneront pendant un temps, et mettront en œuvre leurs compétences et leurs moyens pour l'aider à sortir des difficultés du moment.

DEPENSES PAR TYPE D'AIDE

Aides alimentaires

✚ complément de budget	
✚ Bons de viande	
✚ Repas	265 737,24 €

Aides communautaires

✚ aides pour les fêtes	
✚ frais de culte (obsèques, bar-mitsva)	95 012,80 €

Aides aux vacances

✚ colonies	
✚ centres aérés	
✚ vacances familiales	
✚ handicapés	91 329,33 €

<u>Aides à la scolarité</u>	15 537,52 €
-----------------------------	-------------

Aides à la réinsertion socioprofessionnelle

✚ transport	
✚ frais administratifs	
✚ aides à l'emploi	60 780,52 €

Logement / Hébergement

✚ aides au logement	236 346,37 €
✚ hébergement en hôtel	512 248,00 €

<u>Aides aux frais de santé</u>	50 171,58 €
---------------------------------	-------------

Mutuelle complémentaire

✚ cotisations mensuelles	440 000 €
--------------------------	-----------

Sous-Total : 1 767 163,36 €

<u>Maintien à domicile (ICHEIC)</u>	496 233,00 €
-------------------------------------	--------------

Total Général : 2 263 396,36 €

(1 675 461 € en 2007 ; 2 156 196 € y compris ICHEIQ)

DIRECTION DES ETABLISSEMENTS

TOUCHEZ PAS À NOS MAISONS ASSOCIATIVES !!

I - ORIGINE DES ASSOCIATIONS

Le droit d'association permet aux personnes qui le souhaitent, de se réunir en vue de partager d'une manière permanente des objectifs communs. Le droit d'association est indissociable du droit de réunion, fait partie des libertés publiques. La loi de 1901 a organisé cette mise en commun et a conféré aux associations la personnalité juridique. Elle distingue l'association simple de l'association d'utilité publique reconnue par un décret pris par le Conseil d'Etat, qui permet à cette association de recevoir des dons et legs. Une association à but non lucratif relève de la loi du 1^{er} juillet 1901 présentée par Waldeck Rousseau (ex ministre de l'intérieur, alors président du Conseil) et par décret du 16 août 1901.

Auparavant, il fallait une autorisation royale pour constituer une association. Même après la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, rien n'était prévu pour les associations. La Constitution française de 1848 avait autorisé la création d'associations mais l'avait de nouveau interdite un an après. Diverses lois ont donc ouvert la voie à la loi de 1901, en créant des règles de droit concernant l'association : la loi de 1898 a permis la création des associations de secours mutuel. En janvier 2006, il existait en France plus d'un million d'associations. En France, 1,6 million de salariés travaillent dans des associations.

II - LE CASIP-COJASOR - FONDATION A BUT NON LUCRATIF

En Décembre 1999, l'agrément du Conseil d'Etat valide le regroupement et la transformation de deux associations, le Casip et le Cojasor, en une Fondation, le **Casip-Cojasor** qui gère aujourd'hui huit établissements d'hébergement (4 EHPAD, 2 foyers logements, 1 foyer pour handicapés, 1 hôtel social). Neuf ans après, nos responsables se trouvent face à une grande interrogation, quant à l'avenir de leurs établissements et à leur financement par l'Etat.

Pourquoi après une période positive d'une trentaine d'années, l'Etat semble-t-il se détourner aujourd'hui des structures associatives ?

Réticences à reconnaître leur identité, à autoriser l'ouverture de nouveaux établissements, à financer les rénovations de maisons existantes, à renforcer le personnel soignant, à prendre en charge les déficits conjoncturels ... et parfois refus !

Nous sommes confrontés aujourd'hui à des exigences administratives qui opposent à nos demandes des statistiques, des tableaux et directives budgétaires, des circulaires réglementaires et des promesses électorales non financées (par exemple le plan 2008/2012 Alzheimer).

L'efficacité, la performance et la rentabilité semblent prévaloir dans la prise en charge de la vieillesse.

- ✚ La formule « Fondation à but non lucratif » doit elle appartenir au passé ?
- ✚ Va-t-on nous contraindre à rejoindre le secteur marchand ?
- ✚ Nos statuts, validés en 1999 par le Conseil d'Etat, seraient-ils caducs ?

Autant de questions sans réponse. Jusque-là les associations sociales ont réagi assez faiblement à cette politique déroutante. Peux-t-on sacrifier ses objectifs, sociaux et humains, pour obtenir des financements ?

III - UN SOIGNANT POUR UN RESIDANT : UNE PROMESSE OUBLIEE

Des opérations de médiatisation d'affaires de maltraitance sont mises sur la place publique et détournent l'attention du citoyen, en faisant croire à la seule responsabilité des directeurs d'établissement. Dans le contexte d'une pénurie persistante de crédits pour les maisons de retraite et dans le but d'améliorer la prise en charge des personnes âgées, les pouvoirs publics multiplient les « recommandations de bonnes pratiques » à l'intention des professionnels, mais ces consignes sont « décontextualisées ». Les établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD) reçoivent des résidents à un âge de plus en plus avancé, où ils ont de plus en plus besoin de soins médicaux. Or, on compte aujourd'hui en moyenne 0,60 salarié, tous personnels confondus, par résident. Les pouvoirs publics eux-mêmes, dans le sillage de la catastrophe de la canicule d'août 2003, avaient reconnu qu'avec un tel ratio, les EHPAD ne pouvaient offrir une prise en charge de qualité, et le plan « solidarité grand âge », adopté en 2006, avait retenu l'objectif d'une augmentation du ratio à un professionnel pour un résident.



Avec un ratio de 0,6, il n'est tout simplement pas possible de suivre les recommandations officielles, dont le bien-fondé n'est pas contesté. Impossible de laisser un temps suffisant pour le repas, de donner des douches aussi fréquemment qu'il le faudrait, d'accompagner régulièrement la personne aux toilettes... Au travers de ces tâches concrètes, quotidiennes, se jouent « l'autonomie, la citoyenneté des personnes âgées ». Le personnel soignant, souvent en état de souffrance, dans sa majorité, exprime son ras-le-bol. Il « en a assez d'être stigmatisé », de devoir « écopier en permanence pour que le bateau ne coule pas ».

En dépit de cet état des lieux, les moyens alloués en personnels soignants ont été réduits. Une circulaire budgétaire en date du 13 février prévoit en effet de bloquer, d'abord, puis de réduire progressivement jusqu'en 2016, la dotation de tous les EHPAD dépassant aujourd'hui un certain « plafond ». Près de 500 établissements, hébergeant 44 000 personnes, devraient ainsi voir leurs moyens diminuer. Huit millions d'euros d'économies sont attendues dès cette année. La secrétaire d'État à la Solidarité tente d'argumenter que ces « efforts » permettront de mieux doter les maisons de retraite les moins bien loties. Sans parvenir à faire oublier que le gouvernement a ainsi renoncé à son objectif d'augmenter, jusqu'à un soignant pour un résident, le niveau de médicalisation des EHPAD. Est-ce vraiment sur la prise en charge des personnes âgées qu'il faut faire des économies ?

Nous avons déjà connu, depuis quelques années, une médecine à deux vitesses, puis le désengagement de l'Etat au niveau hospitalier, par des suppressions de lits et la fermeture de services, toujours par mesure de rentabilité. Est-ce la voie choisie, dans le domaine de l'action sociale ?

L'Etat semble aujourd'hui favoriser le regroupement de structures privées au détriment des structures associatives que l'on incite à intégrer le « système marchand ». Intégrer les contraintes liées à la productivité, se concentrer essentiellement sur la gestion effaceront la spécificité des associations, en particulier communautaires.

Pour deux dossiers de dépendance équivalents, peut-on imaginer d'accepter le résidant qui paierait le plus cher ou d'imposer un surcoût pour des chambres « ayant vue sur mer » ?

Quant à nos directeurs d'EHPAD, désemparés par la généralisation de cette approche, ils se sentent toujours et encore plus responsables, souvent entre le marteau et l'enclume. Le marteau représenté par les familles sur lesquels le « reste à charge » pèse fortement, qui souffrent d'un fort sentiment de culpabilité d'avoir placé leurs parents malades et qui réclament une qualité des plus exigeantes. L'enclume, une administration chargée d'appliquer les politiques budgétaires successives et supposées conduire à des économies en oubliant qu'il s'agit de personnes fragiles et non de produits manufacturés.

D'autre part, il est parfois fait allusion à notre spécificité communautaire et pas seulement pour des raisons budgétaires. En effet, les repas cachers coûtent un peu plus cher que la restauration habituelle de collectivité. Pourtant les surveillants religieux et les activités religieuses sont pris en charge par la Fondation. Malgré cela, à chaque négociation budgétaire, les mêmes questions reviennent « Combien de gens de votre Communauté avez-vous dans votre établissement ? » ; « Par qui sont payés vos rabbins ? » ; « Combien coûte la nourriture cachère ? ».

Dans un souci d'améliorer l'efficacité de leurs partenaires, les Pouvoirs publics, dans certains domaines, ont mis en place des marchés publics qui impliquent, outre la conformité à un cahier des charges qui restreint la liberté de manœuvre des associations et les réduit au rang de prestataires de services par une mise en concurrence, la prise en charge de « lots d'usagers » de populations indifférenciées.

Pour les établissements, des mesures de restrictions drastiques, le gel de la dotation de soins sur le quinquennat, des enveloppes pharmaceutiques insuffisantes qui obligeront les familles à payer certains médicaments, le refus d'adapter le nombre du personnel soignant à l'augmentation de la dépendance, la limitation des budgets de restauration et d'animation, sont des indicateurs inquiétants pour les années à venir. Cependant nous connaissons tous des établissements, publics ou privés, qui obtiennent des budgets plus confortables. Ces budgets ont-ils été réduits ?

Il n'est pas question de baisser les bras. Nous avons par le passé déjà répondu à des challenges importants. Aujourd'hui, c'est à nos personnes âgées que nous devons réserver une grande partie de notre énergie.

Nous ne laisserons pas nos « Zéquénim » (anciens) sur le bord de la route, contraints à accepter, par manque de moyens, des établissements où ils seront dans l'impossibilité de pratiquer leurs traditions, entourés de personnes qui ne comprennent pas toujours la souffrance liée à la Shoah ou au déracinement des pays d'origine, sans parler du sentiment d'insécurité ressenti par certains membres de notre Communauté.

Il nous faut pour cela développer une prise de conscience plus aiguë sur les problématiques liées à la vieillesse, initier des rencontres interinstitutionnelles pour développer des politiques communes, identifier de nouveaux financements possibles, enfin définir des nouveaux modes de gestion pour nos établissements.

Claude METTOUDI
Directeur des Etablissements

**RESSOURCES DE LA FONDATION CASIP-COJASOR
ET DU BUREAU DU CHABBATH
2008 en K Euro**

	RESSOURCES	%
<u>SUBVENTIONS</u>		
F.M.S	690	2,20 %
Claims Conference	683	2,18 %
La Fondation Rothschild H.B.M.	650	2,07 %
CAF (ALT + F.S.L.)	515	1,64 %
Ville de Paris	328	1,05 %
F.S.J.U.	180*	0,57 %
DDASS + DASES	75	0,24 %
Ministère de la justice et Préfecture de Paris	7	0,02 %
<u>RESSOURCES PROPRES</u>		
Prix de journée Etablissements sous Tutelle	17 448	55,69 %
Dons, Cotisations, Libéralités & Legs	5 600	17,88 %
Revenus Mobiliers & Immobiliers	1 487	4,75 %
Participation des résidants & usagers	485	1,55 %
Autres produits	1 247	3,98 %
RESSOURCES	29 395	93,83 %
EXCEDENTS DE DEPENSES	1 933	6,17 %
RESSOURCES ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLES	18 241	58,23 %
RESSOURCES AUTRES	11 154	35,60 %
TOTAL CHARGES	31 328	100,00 %

*Non encaissée au 15/06/09

**CHARGES DE LA FONDATION CASIP-COJASOR
ET DU BUREAU DU CHABBATH
2008 en K Euro**

	CHARGES	%
<u>SIEGE ET ETABLISSEMENTS</u>		
ADMINISTRATION & SERVICES SOCIAUX (dont charges financières y compris dépréciations moins-values latentes)	11 078	35,36 %
VESTIAIRE	222	0,71 %
HALTE GARDERIE LUDOTHEQUE	652	2,08 %
SERVICE DES TUTELLES	389	1,24 %
MICHEL CAHEN - FOYER HANDICAPES MENTAUX	1 314	4,19 %
S. A. V. S (SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE)	164	0,52 %
HOTEL SOCIAL MIDI-HÔTEL	420	1,34 %
FOYER LOGEMENTS MOÏSE LEON (PARIS)	507	1,62 %
FOYER LOGEMENTS VILLA JACOB (NICE)	512	1,63 %
EHPAD LA COLLINE (NICE)	5 911	18,87 %
EHPAD JARDIN MARLIOZ (AIX-LES-BAINS)	2 941	9,39 %
EHPAD CLAUDE KELMAN (CRETEIL)	3 283	10,48 %
EHPAD AMARAGGI (PARIS)	3 533	11,28 %
BUREAU DU CHABBATH	403	1,29 %
CHARGES	31 328	100,00 %
ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLES	18 164	57,98 %
AUTRES	13 164	42,02 %